



## Étude sur les Systèmes Semenciers Paysans (SSP) en Afrique Sub-Saharienne

### Cas du Mali Région de Mopti/Cercles de Douentza et de Mopti



# Table des matières

Remerciements.....	3
Abréviations .....	4
Introduction .....	5
Partie 1. Comprendre les systemes semenciers geres par les agriculteurs.....	6
Partie 2 : Aperçu des autres acteurs des systemes de semences au mali/la pousse pour les semences des multinationales en afrique .....	8
Partie 3 : Etude de cas.....	12
Partie 4 : Que peuvent faire les agriculteurs africains et leurs alliés pour protéger et renforcer le ssp ?.....	24
Conclusion .....	26
Références .....	27

## Remerciements

Dans le cadre de cette étude, nos remerciements vont à l'endroit :

- de l'ensemble des personnes ayant participé à l'élaboration de la note conceptuelle de cette étude,
- de l'ensemble du personnel du Centre d'Études et de Formation Pour le Développement en Afrique.
- du Directeur de Programme de Programme d'USC-Canada-Mali pour sa contribution de qualité dans la réalisation de cette étude
- En fin nous remercions toutes les personnes de près ou de loin qui ont contribué à la collecte et à l'interprétation des données.

Les éditeurs de cet ouvrage tiennent à remercier sincèrement le soutien de AFSA et de GRAIN pour l'élaboration de cette publication. Elle a bénéficié du concours financier de Rosa Luxemburg Stiftung (avec des fonds du Ministère fédéral allemand de la Coopération et du Développement et de la République Fédérale d'Allemagne) et Trócaire. Le contenu de cette publication relève entièrement de la responsabilité de ses auteurs et ne reflète pas forcément les vues des donateurs. Cette publication, ou l'une de ses parties, peut être utilisée ou reproduite gratuitement à condition que les références appropriées soient fournies.

## Abréviations

BAD	Banque Africaine pour le Développement
BOAD	Banque Ouest Africaine pour le Développement
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l' Afrique de l' Ouest
CIRAD	Centre international de recherche agricole pour le développement
CMDT	Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles
CNSOV	Comité national des semences d'origine végétale
COASP	Comité Ouest Africain des Semences Paysannes
COPAGEN	Coalition pour la Protection du Patrimoine Génétique Africain
DLCP	Division législation et contrôle phytosanitaire
DNA	Direction Nationale de l'Agriculture
ESS	Evaluation de la Sécurité Semencière
FAO	Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation
FIDA	Fond International pour le Développement Agricole
IER	Institut d'économie rurale
IPR/IFRA	Institut polytechnique rural / Institut de formation rurale appliquée
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAM	Programme Alimentaire Mondial
ROPPA	Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest.
SoS	Semences de la Survie
SSN	Service Semencier National
SSP	Systèmes Semenciers Paysans
SVP	Sélection Variétale Participative
USC	Unitarian Service Committee -Canada

## Introduction

Pour mieux comprendre le SSP, il serait bon de comprendre le système de production des semences qui est généralement axé sur le système de production agricole, le système semencier et le système de sécurisation des semences parce que les trois systèmes sont complémentaires en milieu paysan. Cette argumentation se justifie par le fait que :

- Le système de production agricole permet de comprendre les systèmes de production agricole et d'alimentation des paysans dans une collectivité donnée, c'est-à-dire les façons dont les paysans gèrent les ressources et les connaissances locales pour produire des aliments et d'autres produits agricoles nécessaires pour assurer leur subsistance. Ces connaissances sont basées sur la topographie et les conditions agro climatiques, les caractéristiques démographiques de la population paysanne, l'accès aux infrastructures et aux services, l'accès aux ressources de production, les systèmes agricoles et entreprises agricoles, les systèmes alimentaires et cultures alimentaires, l'accès aux services de vulgarisation agricole, les ONG et autres Institutions sociales, les problèmes majeurs liés à la production agricole;
- Le système semencier permet de savoir les systèmes de semences des communautés, notamment en ce qui concerne les méthodes que les paysans et paysannes utilisent pour préserver, sélectionner, produire, traiter, entreposer ainsi que conserver, échanger et vendre les semences pour la production d'aliments et d'autres produits agricoles telles que façonnées par les conditions sociopolitiques et climatiques. Des connaissances qui portent sur la diversité et conservation des semences, les caractéristiques du système semencier formel, les caractéristiques du système semencier paysan (ou informel), la production et gestion des semences, la Gestion de la qualité des semences, la politique et les dispositions juridiques relatives à la production et la distribution des semences, les rôles des hommes et des femmes et prise de décision dans les activités liées aux semences; les principaux problèmes liés au systèmes semenciers.
- Le système de sécurisation des semences

L'objectif de l'analyse de la sécurité semencière favorise la connaissance de la sécurité semencière des paysans dans les communautés, en termes de disponibilité, d'accessibilité, de qualité, d'adaptabilité et de choix de semences durant les années normales de production agricole comme durant les années de perturbations des systèmes semenciers causées par les désastres liés au climat (pluies/inondations, sécheresse, ouragan, etc.), les dommages aux cultures provoqués par les maladies et les parasites et les changements et/ou interventions sociopolitiques (modifications des politiques de recherche et développement, commercialisation, etc.). Cette rubrique nécessite la connaissance d'un certain nombre d'éléments tels que la sécurité semencière générale des cultures et des différentes variétés dans les communautés, la disponibilité des semences pour les paysans dans les communautés, l'accès des paysans aux semences dans les communautés, la qualité des semences disponibles et des semences obtenues par les paysans, les capacités des paysans de produire leurs propres semences, les Problèmes principaux qui réduisent la sécurité semencière dans les communautés.

Étant donné que l'étude porte sur le système semencier, le document traitera uniquement cette thématique en quatre parties conformément à la note conceptuelle : les systèmes semenciers gérés par les agriculteurs, l'aperçu des autres acteurs des systèmes de semences au Mali, les études de cas SSP, et les actions à entreprendre par les agriculteurs Maliens et leurs alliés pour protéger et renforcer le SSP.

# Partie 1: Comprendre les systèmes semenciers gérés par les agriculteurs

## 1.1 Les systèmes et les pratiques actuels

Les systèmes et les pratiques actuels dans le système semencier se réfèrent à l'analyse de la manière dont les semences d'une culture sont produites et distribuées/échangées avec la participation des paysans et paysannes et d'autres acteurs dans le cadre des normes sociales existantes et des environnements politique et juridique. L'analyse du système de semences décrit comment les paysans et les autres acteurs produisent (acquérir les semences pour la production de semences, cultiver des cultures semencières et sélectionner les semences), gèrent (traiter et entreposer) et distribuent (transporter et échanger/commercialiser) les semences — tant informellement (système paysan) que formellement (système structuré formel de production commerciale de semences) pour répondre aux besoins en semences des paysans et des collectivités paysannes.

Les pratiques actuelles sont surtout axées sur le système informel et formel qui cohabitent ensemble de façon inégale. Dans les zones où les grandes opérations de développement sont implantées (CMDT, OHVN, Offices de Développement intégré de Baguinda, Office Riz ect :), le système formel domine le système informel à travers l'introduction des semences améliorées, les hybrides, les produits chimiques (engrais, pesticides, herbicides), équipements agricoles modernes (tracteurs, motoculteurs, batteuses etc...).

Dans les zones à faible implantation des grandes opérations de développement, c'est le système informel qui domine avec les pratiques agro écologiques paysannes soutenues par les semences paysannes, les produits traditionnels de conservation et de traitement des semences, les fertilisants organiques et l'équipement agricole à la portée des petits agriculteurs (charrues, dadas, pioches, pics)

## 1.2 Pourcentage de semences paysannes conservées par rapport aux semences commerciales.

La conservation des semences paysannes est influencée par la présence d'institutions de développement dont les présences contribuent fortement à la disparition des semences paysannes et des pratiques agro écologiques paysannes. Dans ces zones dont le système est fortement soutenu par l'État sous l'influence des grandes firmes de production d'intrants chimiques et de semences améliorées. Le taux de conservation des semences paysannes est de 10% par rapport aux semences commerciales qui sont de 90%

Dans le cas inverse, les semences paysannes sont de 80%. Ce qui atteste que si les semences paysannes ne sont pas protégées et reconnues par la loi, elles seront exposées à une disparition à cause de la prolifération des nouvelles technologies non reproductible par les communautés paysannes et inadaptées au contexte de variation climatiques et aux possibilités financières des petits agriculteurs et petites agricultrices qui produisent et nourrissent nos populations.

## 1.3 Comment ces systèmes semenciers contribuent-ils aux systèmes alimentaires locaux ?

Normalement, les deux systèmes devraient être complémentaires en matière de contribution aux systèmes alimentaires locaux, ce qui est confirmé pendant des années de catastrophe naturelle (sécheresse, invasion d'oiseaux granivores, acridiennes etc.)

Par contre pendant les années de bonne campagne agricole, les communautés paysannes n'adhèrent pas au système semencier formel pour l'alimentation pour les raisons suivantes :

- Les céréales du système formel ne sont pas dans leurs habitudes alimentaires (méconnaissance de la technique de transformation et de conservation et ne peuvent pas souvent être transformées en mets locaux.
- Les repas préparés n'ont pas un bon goût et ne peuvent pas être conservés longtemps.

#### **1.4 Quelles sont les caractéristiques de ces SSP, qui sont particulièrement productives et fonctionnent bien et quels en sont les défis**

Dans le système semencier, il existe deux caractéristiques principales (les caractéristiques du système semencier formel et les caractéristiques du système semencier informel. Dans le milieu paysan, le système semencier informel est particulièrement productif et fonctionne bien (voir étude de cas ci-dessous dans la partie 3) La productivité et la fonctionnalité de ce système informel dans le milieu paysan s'explique par le fait que :

- Les semences paysannes sont reproductibles et adaptées aux variations climatiques, résistent aux maladies et deviennent avec les multiples croisements des semences populations,
- Les caractères organoleptiques et les connaissances pratiques de multiplication et de conservation avec les savoirs locaux sont connus.
- Elles contribuent à la réduction de l'insécurité alimentaire des ménages à travers les critères de disponibilité, d'accessibilité, de reproductibilité etc...
- Elles développent les liens sociaux entre les ménages à travers les dons et échanges de semences,
- Leur production n'est pas fortement liée au respect des itinéraires techniques agricoles, à cause de la photosensibilité de ces variétés et de la présence de beaucoup de gènes dans les graines, à travers les systèmes de croisement qui les rend résistants.

La promotion de ce système est confrontée à un certain nombre de défis qui doivent être combattus. Parmi ces défis les plus saillants sont :

- La prolifération des variétés améliorées, des intrants chimiques et des équipements modernes qui ne sont pas à la portée des petits paysans et qui détruisent l'écosystème.
- Le fort soutien du système formel par les décideurs administratifs et politiques comme solution à l'insécurité alimentaire face aux variations climatiques.
- Le faible soutien pour la promotion des semences paysannes afin de valoriser le savoir paysan
- La non valorisation des cultures paysannes pour la transformation et la commercialisation
- La faible reconnaissance des semences paysannes dans les politiques et lois

## **Partie 2: Aperçu des autres acteurs des systèmes de semences au Mali /la pousse pour les semences des multinationales en Afrique**

**Au Mali, il y a deux types de systèmes semenciers :**

**Le système formel :**

Celui-ci est développé par le secteur public ou privé orienté vers le marché. Il s'appuie sur la recherche scientifique à savoir la sélection variétale, le contrôle des semences en laboratoire et l'expérimentation. Il procède à l'introduction de nouvelles variétés sur la base d'une plus grande productivité et une certaine résistance aux maladies, à la sécheresse.

**-Les systèmes de productions familiaux ou communautaires :**

Qualifiés d'informel et basés principalement sur un auto-approvisionnement en semences par sélection massale dans les champs, ils s'appuient sur l'expérience des agriculteurs fondée sur des pratiques par le biais d'échanges, de dons entre voisins ou sur le marché informel. Ils se fondent sur les pratiques ancestrales en matière de sélection. Ces pratiques se sont améliorées au fil du temps en se fondant sur leur expérience propre adaptée au milieu.

**I Système formel :**

### **1.Les ACTEURS au Mali**

Les structures qui sont impliquées dans le système de semences sont :

- Les structures de conception, de coordination et de contrôle ;
- La recherche agronomique ;
- Les filières de multiplication de semences ;
- Les structures de diffusion et de vulgarisation des semences.

Ces quatre ensembles concourent à un même objectif, à savoir, fournir aux paysans des semences sélectionnées de qualité et en quantité suffisante, adaptées aux différentes zones agro écologiques du Mali.

- Pour les semences de base et de pré-base : l'institut d'économie rurale, l'icrisat
- Pour les semences R1 : Le service semencier national et son réseau de paysans semenciers
- Pour les semences R2 : structures de vulgarisation, offices de développement, ONG et autres projets, et les paysans.

## 1.1 Les structures de conception, de coordination et de contrôle ;

### **-la Direction Nationale de l'Agriculture (DNA)**

Elle assure le pilotage de l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de la politique semencière, ainsi que les textes juridiques qui en découlent.

La Division législation et contrôle phytosanitaire (DLCP) est chargée d'élaborer la législation dans la production végétale, le contrôle phytosanitaire et des intrants agricoles et veiller à l'application ; participer à l'élaboration des normes en matière de production végétale, de contrôle phytosanitaire et d'intrants agricoles ; contrôler la qualité des semences d'origine végétale.

Elle est composée de deux sections :

- la section contrôle de qualité et suivi des professionnels du secteur,
- et la section législation et normes.

La DNA comporte aussi cinq services rattachés dont le Service semencier national (SSN) qui joue un grand rôle dans la production semencière.

### **Le Service Semencier National (SSN)**

Le SSN a pour mission l'élaboration et la mise en œuvre de la politique semencière au niveau national. Il coordonne les activités de production de semences des services de l'État à l'échelle du pays. Il recense les besoins en semences des structures d'encadrement, soumet le programme de production de semences de base à l'Institut national pour la recherche agronomique (IER), établit le programme de production de semences et le fait exécuter à travers son réseau de paysans semenciers pour la production de semences certifiées R1 et R2 dont il assure la distribution.

Dans ce cadre et en liaison avec les services concernés et les organisations paysannes, il est chargé du suivi des programmes semenciers.

- De fournir l'assistance administrative, logistique et technique appropriée aux différentes unités de production semencière.
- D'appuyer la formation du personnel d'encadrement rural et les paysans en matière de production, collecte, stockage et diffusion de semences sélectionnées. Il assure, en outre, le secrétariat technique du Conseil National des Semences (CNS) et suit les décisions prises à ce niveau.

### **Le LABOSEM (Laboratoire d'analyse de la qualité des semences) assure :**

Le contrôle aux champs des parcelles semencières ;

- Échantillonnage et analyse au laboratoire en vue de la Certification des semences produites par des agents assermentés
- Suit également les tests d'homologation des variétés en collaboration avec les stations de recherche de l'IER.
- Coordonne l'élaboration du catalogue officiel des espèces et des variétés en rapport avec le Comité national des semences d'origine végétale (CNSOV),
- Assure l'élaboration des textes sur la législation semencière.

Même si la loi autorise tout laboratoire agréé au Mali à analyser les semences et à donner des résultats, seule la DNA à travers le labosem s'adonne à l'analyse qualité et à la certification qui prend du temps et qui coûte cher faute de concurrence sur le marché Malien.

### **Le Comité national des semences d'origine végétale (CNSOV)**

Il est constitué de 15 membres présidés par le représentant du ministre de l'agriculture et son secrétariat est assuré par la DNA.

Comme autres membres il faut signaler !

- un représentant du ministère chargé de l'Environnement
- un représentant du ministère des Finances
- un représentant du ministère chargé du Commerce ;
- un représentant de la DNA
- un représentant de l'IER
- un représentant des productions et des industries animales,
- un représentant de l'IPR/IFRA de Katibougou
- un représentant de l'Université de Bamako ;
- un représentant de l'Association semencière du Mali (ASEMA) ;
- un représentant de la Coordination des organisations paysannes (CNOP)
- un représentant de l'Association des Organisations professionnelles paysannes (AOPP)  
-le Chef de l'Unité des ressources génétique (URG) de l'IER.

Le CNSOV est consulté sur les principes et orientations générales et toutes questions relatives aux semences, notamment la réglementation des semences; les mesures susceptibles de contribuer à la normalisation, à la définition et à l'établissement des conditions et modalités de production et d'emploi des semences ;l'homologation de nouvelles variétés et leur inscription au catalogue ;la validation des résultats et la certification des semences produites et importées avant leur mise sur le marché.

## **1.2 La recherche agronomique ;**

Les structures de recherche assurent la création de nouvelles variétés, et le développement de paquets techniques accompagnant l'utilisation des semences. Elles mettent à la disposition des services demandeurs des semences de pré-base et/ou des semences de base de la variété créée homologuée (inscrite au catalogue officiel). Les structures de recherche assurent aussi la responsabilité de conservation/maintenance des semences de souche et la multiplication de semences de pré-base pour chaque variété homologuée.

### **L'Institut d'Économie Rural**

L'IER est chargé de la sélection, la création variétale et de la production des semences de souche et de pré-base dont il assure la conservation.

- De produire des semences de pré-base pour couvrir les besoins du SSN ;
- D'assurer la formation des cadres intervenant dans le domaine des semences ;

- D'élaborer des textes régissant l'activité semencière (fiche technique, catalogue officiel des variétés)

Avec la libéralisation du secteur des semences cette activité est ouverte à toutes les structures de recherche publiques ou privées, ainsi qu'aux sociétés semencières.

L'IER demeure à ce jour le principal fournisseur de semences de pré-base et de base au Mali. Il assure la conservation et la gestion durable des ressources phylogénétiques à travers son Unité des ressources génétiques (URG). Il s'occupe aussi de la formation des acteurs de la filière semencière, ainsi que de la conduite d'études sur lesdites filières.

### **Institut polytechnique rural / Institut de formation rurale appliquée – IPR/IFRA**

L'IPR/IFRA intervient dans le développement des variétés à travers son programme de biotechnologie végétale. Il a davantage un rôle de formation des cadres maliens dans le domaine de l'agronomie et tout autre domaine connexe. Il joue actuellement un rôle prépondérant dans le projet visant à assurer la production locale des semences de pomme de terre au Mali.

En plus des structures publiques, il existe au Mali d'autres structures internationales impliquées dans la sélection variétale. Il s'agit notamment de : l'ICRISAT, l'AVRDC, Africa Rice et CIRAD pour les semences Céréalières et maraichères au Mali.

## **1.3 Les structures de développement**

Elles aident le SSN à réussir la politique semencière nationale

Puisque les principaux acteurs sont les paysans qui relèvent directement de leur encadrement technique. Pour cela, il est demandé à ces structures -De donner à la semence la place qu'elle mérite dans le Processus de développement ;

- De maîtriser et communiquer sur les besoins réels de leur Zone d'intervention pour une production et une distribution rationnelle des semences sélectionnées ;
- D'assurer la promotion des semences par tous les moyens adéquats et vulgarisation ;
- D'aider à la production et à la distribution des semences de Qualité à travers les OP, les paysans isolés et les ONG.

## **1.4 Les structures de multiplication et de distribution**

Il s'agit en ce qui concerne le Mali du Service semencier national (SSN), évoqué plus haut, ainsi que des coopératives, des paysans semenciers organisés ou non au sein des organisations paysannes. Certaines coopératives sont organisées par les entreprises semencières. C'est le cas de COOPROSEM, coopérative de producteurs semenciers de Siby produisant des semences pour FASO kaba.

Il faut dire que les mêmes acteurs assurent la distribution des semences améliorées, dont des hybrides,

## **Les coopératives, GIE, et associations de production semencière**

Les coopératives, les groupements d'intérêt économique (GIE) et autres associations produisent les semences de base certifiées, R1 et R2, les commercialisent et en assurent la distribution.

Des coopératives semencières ont été mise en place à Ségou, Koulikoro, Sikasso par l'Association des organisations professionnelles paysannes (AOPP) en vue de produire des semences améliorées en milieu paysan pour améliorer l'accès des paysans aux semences de qualité et à moindre coût.

## **Les entreprises semencières**

Les entreprises semencières produisent, des semences de base R1 et R2. Elles ont des champs de production, Elles assurent aussi la commercialisation et la distribution des semences.

Compte tenu de leur but commercial, elles sont mieux organisées que le secteur public en terme de commercialisation, et profitent de mieux en mieux de la libéralisation progressive du secteur des semences.

Les sociétés semencières bénéficient aussi des aides publiques et de financements extérieurs car elles participent à la libéralisation du secteur, longtemps souhaité et promu par les bailleurs de fonds, notamment la Banque mondiale, l'Alliance pour une révolution verte au Mali (AGRA), etc.

## **Les producteurs semenciers individuels**

En plus des coopératives, associations et sociétés semencières, il y a aussi des producteurs semenciers individuels. Ceux-ci produisent les semences généralement sous l'encadrement des structures d'appui-conseil (DRA, ONG), et assurent la Commercialisation et la distribution.

Les agriculteurs-multiplicateurs des semences certifiées sous contrat en individuel ou en coopérative telles que cooprosem et Djiguiya à Siby

## **Les paysans acteurs du système semencier en tant qu'utilisateurs de semences certifiées.**

Il faut ajouter que la loi ne fait pas obstacle à ce que les paysans puissent réutiliser les semences améliorées dans leurs champs même en cas de protection de la variété par un droit d'obtention végétale (DOV)

D'autres acteurs non moins importants du système des semences certifiées se retrouvent dans **les ONG**

**Certains acteurs ont une grande influence sur l'évolution du cadre** juridique soutenant le système semencier. Il s'agit notamment de la Banque mondiale, d'AGRA, de Syngenta, USAID etc.

Le système semencier certifié inclut, de façon théorique, aussi les semences OGM. Le cadre institutionnel de la biosécurité au Mali, doit aussi être considéré comme un élément du système officiel en ce qui concerne la production et la diffusion des Semences d'organismes génétiquement modifiés.

## 1.5 Autres intervenants

- Les institutions bancaires (BNDA et Caisses rurales) interviennent dans le domaine du crédit (production et commercialisation).
- La diffusion des semences est facilitée grâce à de la radio nationale, des radios rurales et du CESP.A.

Ces médias ont été d'un grand apport dans la connaissance des semences sélectionnées.

- La formation des paysans semenciers, dans les différentes langues nationales, est facilitée grâce à la Direction Nationale de l'Éducation non Formelle).
- L'assemblée permanente des chambres d'agriculture du Mali (APCAM), à travers les chambres régionales et locales d'agriculture (CRA et CLA), joue un rôle fondamental (information – sensibilisation et structuration) des producteurs en vue de leur insertion dans le système.

## II Système informel

Comme acteurs à ce niveau, nous pouvons signaler :

- **Les communautés paysannes :**  
Les communautés, en tant qu'acteurs, ont su maintenir et améliorer les variétés à travers les temps par un système considéré comme informel par l'État et dont les variétés sont méconnues au niveau du catalogue officiel des espèces et des variétés.
- **Le chef d'exploitation :** Il assure la sélection, la gestion et la sauvegarde de l'ensemble des semences à produire et à maintenir au niveau du ménage à un moment donné.
- **La femme :** Elle joue un rôle majeur dans le système semencier en assurant l'entreposage, le vannage et le triage. Elles jouent également un rôle majeur dans la transformation et les usages culinaires.
- **Les enfants :** constituant la main d'œuvre du ménage, ils sont chargés du transport des semences.

## Partie 3 : Etudes de cas

Ils reposent sur quatre études de cas sur les systèmes semenciers menés dans deux cercles de la région de Mopti (Douentza et Mopti) au niveau de 39 villages repartis en quatre strates sur la base des principales cultures cultivées.

Comme précédemment annoncé en introduction, par rapport à son objectif et les différents éléments à comprendre pour son atteinte, le travail portera sur les éléments suivants :

## 1.1 Diversité et conservation des semences

### 1.1.1 : Différentes catégories de cultures cultivées dans les 39 communautés :

Les différentes catégories de cultures cultivées sont : les céréales (mil, riz, sorgho), les racines et tubercules (pomme de terre), les légumineuses (niébé, voandzou, arachide, sésame), les légumes (Oignon, échalote, choux, tomate, gombo, aubergine, laitue, carotte, concombre, oseille), les fruits (Baobab, tamarin, jujube, datte sauvage, Doumer, rônier, pastèque, courge, melon, pomme cannelle, zaba (landolphia), raisin sauvage), les oléagineux (Arachide, sésame, pastèque blanche), les épices (Piment, ail, cresson (kafounè)).

Les constats qui se dégagent de ces informations sont :

- L'existence d'une véritable diversité de cultures qui participent à l'alimentation des populations. Cette agro biodiversité est une richesse à préserver car elle existe au niveau des communautés depuis plus de cinq ans, par conséquent elles ont développé une adaptation à l'écosystème de la zone,
- La nécessité de sauvegarder ces semences en mettant un accent particulier sur les actions de la quinzaine de l'environnement qui contribuent, d'une part à informer et sensibiliser les communautés pour un changement de comportement en faveur de la protection de l'environnement et, d'autre part à mettre en place les actions concrètes de conservation de la biodiversité agricole, (telle la promotion de la commercialisation et de la transformation alimentaire de ces cultures) ;
- L'existence de la virose qui empêche les communautés de produire les semences des légumes de la famille des solanacées (tomate, piment, poivron etc.) d'où la nécessité de lutter contre cette maladie en faisant la rotation des cultures en dehors de celles faisant partie de ladite famille.
- L'inexistence de nouvelles spéculations introduites en moins de cinq ans, cela s'explique par le fait qu'il est facile pour les communautés paysannes d'avoir une nouvelle variété d'une culture que d'avoir une nouvelle culture.

### 1.1.2. : Principales cultures d'aliments de base, et état de leur culture et diversité.

Parmi les différentes catégories de cultures celles qui constituent les cultures d'aliments de base sont le mil, le riz, le sorgho, le voandzou, le niébé, l'arachide, le sésame).

L'analyse par rapport à cette partie fait ressortir que :

- Toutes les cultures comptent entre 3-5 variétés à part le sésame qui ne compte que deux variétés, cela minimise les risques de disparition de l'espèce. Les rendements du sorgho et du mil, principales céréales, sont assez faibles. Des techniques culturales telles que le zai mécanisé et l'association des cultures, l'apport en matière organique peuvent accroître significativement ces rendements ;
- Le sésame étant aujourd'hui une culture rentable économiquement à cause de l'existence d'un marché, de ces vertus nutritives pour les personnes ayant des maladies telles que le diabète, l'ulcère gastrique, le rhume, est faiblement cultivée par les ménages, d'où la nécessité de faire la promotion de cette culture par les femmes ;
- L'analyse croisée de la diversité des principales cultures vivrières et de la diversité variétale de chaque culture atteste que celles qui sont cultivées par peu de ménages et sur de petites

superficiers pour des aspects d'adaptation soient à cause des changements climatiques, du cycle, du rendement, du goût, de l'attrance, etc... sont en voie de disparition.

### **1.1.3 : Principaux légumes et état de leur culture et diversité.**

Les principales cultures de légumes sont l'échalote, la tomate, le gombo, la laitue, le chou, le piment, la tomate, le gombo, l'oignon

Les échanges ont permis de mettre en exergue que :

- L'échalote et l'oignon faisant partie des légumes majoritairement cultivés dans le pays Dogon, ne compte qu'une seule variété. Cela s'explique par une méconnaissance de la diversité variétale d'échalote par les communautés paysannes, d'où la nécessité d'organiser une visite d'échange dans une zone où il existe une diversité variétale d'échalote. Cela aboutirait à une SVP, pour faire le choix de la variété la mieux adaptée en terme de résistance, rendement ;
- L'oignon, le piment, le chou et la tomate sont les variétés faiblement cultivées par les ménages. Les communautés n'ont pas la capacité de produire les semences d'oignon et de choux, elles ont également des difficultés d'accès à ces semences qui ne sont disponibles qu'au chef-lieu de région et cercle,
- Le piment et la tomate sont des variétés dont la production des semences est connue par les communautés mais le problème de virose constitue une contrainte pour la production de ces spéculations,
- Le gombo est une variété assez cultivée pendant l'hivernage dans les champs dont les terres conservent de l'humidité. Ces types de terres ne sont pas disponibles au niveau de tous les ménage,
- Le gros piment qui est très rentable économiquement sur le marché. La contrainte d'insuffisance de semences est liée à la maladie de la virose qui empêche toutes les cultures de la famille des solanacées à avoir des fruits de qualité à la maturité complète, d'où la nécessité de lutter contre cette maladie afin de produire de bonnes semences en quantité,
- L'analyse croisée de la diversité des principales cultures de légumes et l'analyse croisée de la diversité variétale de chaque culture principale de légume attestent que :
- Toutes les spéculations et variétés qui sont cultivées par peu de ménages soient par accès difficile des semences, la méconnaissance des techniques de production, l'inadaptation aux conditions climatiques la non disponibilité des sites de productions favorables, et la présence de la virose sont en voie de disparition ou en faible promotion. C'est généralement la carotte, les choux, la pomme de terre, la betterave, la tomate, le piment etc...

### **1.1.4 : Cultures et variétés disparues dans les communautés et raisons de ces pertes.**

Au niveau des communautés, il n'existe pas pour le moment de cultures qui ont disparues, Cependant certaines variétés des cultures sont en voie de disparition.

Concernant les céréales (le sorgho, le riz, le mil, le maïs), elles concernent les variétés qui sont sensibles à la verse, peu de résistance à la sécheresse, considérés comme des compléments d'aliment de base, difficilement reproductibles par les communautés ou non adaptées au contexte actuel de variation

climatique, goût peu apprécié, faible rendement, faible valeur économique et souvent considérées comme totem pour certaines communautés.

Par rapport aux racines et tubercules (pomme de terre, patate, manioc), les légumineuses (niébé, voandzou, arachide, sésame), les légumes (Oignon, piment, échalote, chou, tomate, gombo, aubergine, laitue, carotte, concombre, oseille pastèque, courge, melon), on note comme raisons, l'insuffisance d'eau, de semences maraîchères, d'équipements maraîchers, mauvais état des clôtures des périmètres maraîchers communautaires, la prolifération de la virose, l'accès difficile aux semences qui sont difficilement reproductibles par les communautés.

Pour les arbres fruitiers (Baobab, tamarin, jujube, datte sauvage, Doumer, rônier, , pomme cannelle, zaba( *Landolphia senegalensis*), raisin sauvage, la Banane, la Papaye, le Manguier greffé, le Calebassier) soient elles ne sont pas dans les habitudes culturelles ou à cause de la divagation des animaux, les changements climatiques, l'exploitation abusive et la faible valorisation de ces produits pour la consommation et les besoins économiques.

## **1.2. Caractéristique du système semencier paysan (ou informel)**

### **1.2.1. Production de semences dans le système informel :**

La production des semences paysannes pour toutes les cultures principales de céréales, racines/tubercules, légumineuses, de maraîchage (échalote, tomate, gombo, laitue) sont produites par les paysans. Les semences ainsi produites ne sont pas beaucoup consommées ou vendues car les quantités produites sont faibles, elles sont surtout destinées pour les besoins de production.

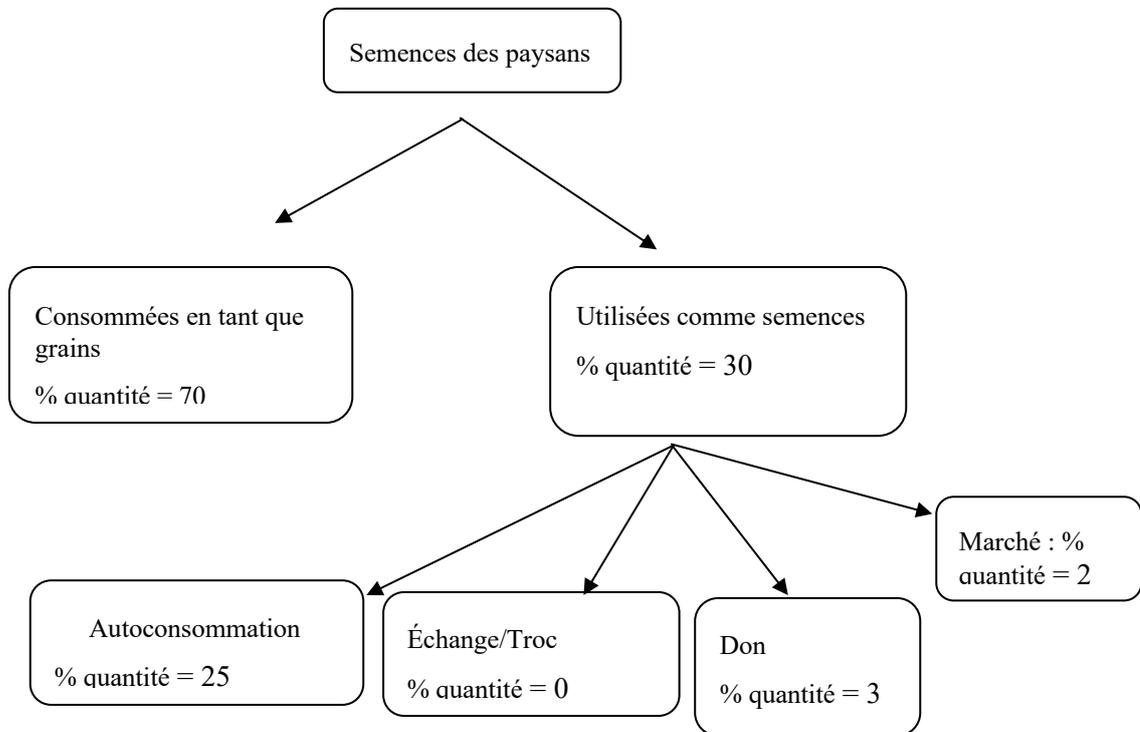
Une production de semences qui obéit aux règles suivantes c'est-à-dire qu'elle concerne toutes les cultures, son but est à usage personnel ou des dons locaux, la distinction des semences durant la production ne constitue pas une priorité, les catégories de semences ont des variations de qualité, le contrôle de qualité n'est pas spécifié si c'est élevé ou bas, le circuit de distribution des semences n'est pas formel et concerne plusieurs canaux. L'ensemble du système n'est pas réglementé et les acteurs impliqués sont peu ou moins définis.

Les contraintes qui entravent cette production des semences par les paysans sont surtout liées aux aléas climatiques qui empêchent les semences céréalières de boucler leurs cycles et aussi le problème de la virose qui limite la production des cultures maraîchères de la famille des solanacées telles que la tomate, le piment, etc.

### **1.2.2. Distribution des semences dans le système informel :**

La distribution des semences est mentionnée sous la forme de cartes montrant les flux et les proportions de semences allant de la production paysanne aux différents usages finaux dans le diagramme ci-dessous. Comme mentionné dans ce diagramme, les semences paysannes sont utilisées pour produire et cette production au niveau de la strate est répartie en deux grandes parties : 70% pour la consommation c'est-à-dire l'alimentation et 30% conservées pour les semences. Dans ces 30% de semences 25% sont utilisées pour l'autoconsommation c'est-à-dire comme semences de la production du ménage, 3% en don et 2% vendu au marché.

**Diagramme :** Cartes du système de semences paysan montrant le flux des semences de la production jusqu'aux différents usages finaux



L'analyse du schéma indique que la production des semences est faible. Elle s'explique par le fait qu'au niveau des paysans, la production de ces semences paysannes devient de plus en plus difficile à cause des effets du changement climatique (démarrage tardif, mauvaise répartition et arrêt précoce des pluies), l'attaque des oiseaux granivores et l'adoption des pratiques culturales modernes par la majorité des ménages (c'est-à-dire l'abandon de l'agriculture axée sur l'agro-écologie paysanne). La solution est de faire un travail d'information et de sensibilisation pour le retour de l'agro-écologie paysanne.

### 1.2.3 Chaîne de valeur des semences dans le système informel :

Généralement au niveau des communautés paysannes les semences paysannes ne sont pas assez mises sur le marché à cause de la faible production. Le peu de semences qui est souvent mis sur marché obéit au schéma classique de la chaîne de valeur des semences c'est-à-dire que les agriculteurs produisent les semences chez eux, les intermédiaires achètent directement avec eux pour vendre aux grossistes ou aux détaillants qui revendent encore aux consommateurs pour la transformation alimentaire ou pour d'autres besoins.

## 1.3 Caractéristique du système semencier paysan formel

### 1.3.1. Production de semences dans le système formel :

Contrairement au système informel, la production de semences obéit aux règles suivantes c'est-à-dire qu'elle ne concerne pas toutes les cultures, quelques cultures seulement sont concernées. Son but est à usage commercial c'est-à-dire c'est le marché qui est visé comme priorité. La distinction des semences durant la production est faite, les différentes catégories normes et qualités sont spécifiques, le contrôle de qualité est spécifié pour une haute qualité, le circuit de distribution des semences est formel et concerne les canaux linéaires. L'ensemble du système de production est hautement règlementé et les acteurs impliqués sont nombreux et bien définis.

Dans le pays, les cultures dont les semences de certaines variétés sont produites par le système formel sont au nombre de cinq (le mil, le sorgho, le riz, le niébé et l'arachide). Les services qui s'occupent de ces productions sont les stations et sous stations de recherche agronomique, les antennes du service semencier national, les Directions régionales de l'agriculture et la Direction Nationale de l'Agriculture.

En synthèse, cette production de semences formelles est autorisée pour toute personne physique ou morale régulièrement enregistrée sur la liste des producteurs semenciers agréés tenue par les services compétents du Ministère chargé de l'Agriculture. Ainsi, les critères de sélection des semences par les services se font à travers l'adaptabilité de la culture/ou la variété au milieu, la demande de la variété et si elle répond aux besoins des producteurs du milieu. Le contrôle de qualité des semences permet au Service Officiel de Contrôler et de Certifier les semences (SOC) ou tout autre organisme agréé de s'assurer que les semences qui lui sont soumises présentent un minimum de pureté variétale ou génétique, possèdent un bon état physiologique et un bon état sanitaire, répondent le cas échéant à des normes technologiques.

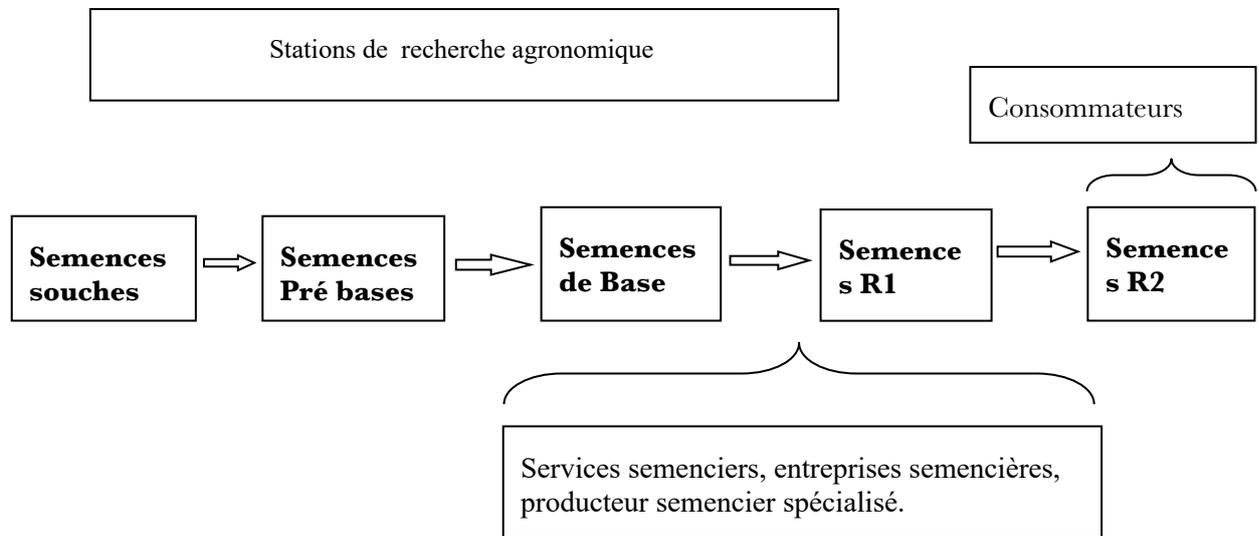
Il est à signaler que toute parcelle de multiplication de semences doit être accessible en tout temps pendant le cycle de la culture, pour permettre les différents contrôles et inspections. Elle doit aussi faire l'objet de déclaration de la culture au Service de la Réglementation et du Contrôle pour des fins de certification. Sachant bien que les facteurs affectant la qualité des semences n'apparaissent pas tous en même temps, il n'est donc pas possible de les contrôler au cours d'une seule inspection. En générale quatre (4) inspections sont prévues : stades préliminaire, stade préfloraison, stade floraison, stade pré récolte, et chaque inspection est sanctionnée par la production d'un rapport d'inspection.

Dans les champs les inspections portent sur les points de contrôle qui sont l'origine de la semence mère, le choix du champ (précédent cultural, isolement), la pureté variétale, la pureté spécifique, les adventices et l'état sanitaire. Dans le laboratoire, le contrôle porte sur cinq principaux éléments à savoir la pureté spécifique, la pureté variétale, la teneur en eau, la faculté germinative et l'état sanitaire. Les normes harmonisées sont fournies pour chaque espèce dans les règlements techniques de l'Association Internationale des Essais de Semences (I.S.T.A.) et les lots de semences sont analysés par le laboratoire des semences et les résultats des essais consignés dans un bulletin d'analyse de semences.

### 1.3.2. Distribution des semences dans le système formel :

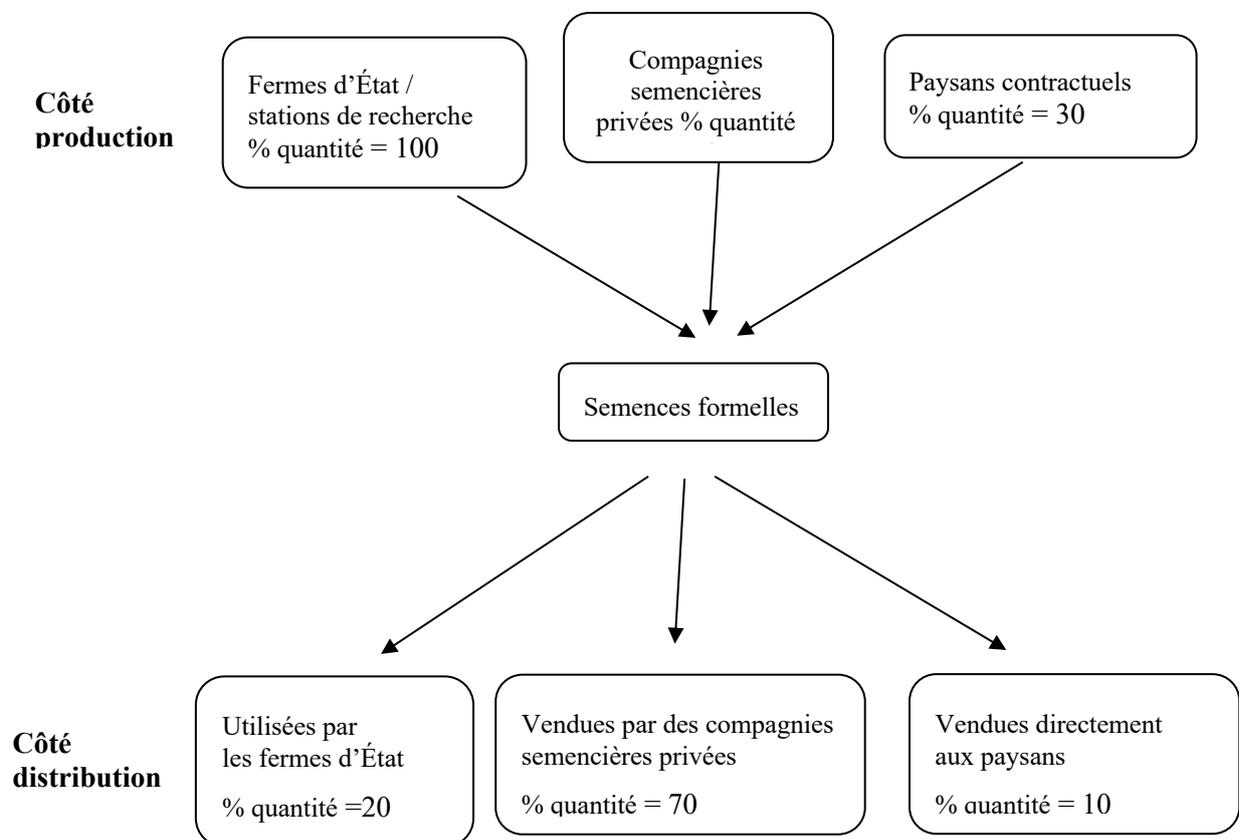
La distribution des semences dans le système formel est assurée par toute personne physique ou morale, le producteur de semences, qui commercialise des semences, en qualité de grossiste, demi-grossiste ou détaillant. La carte ci-dessous dans le schéma montre les flux et proportions de semences en partant de la production de semences commerciales jusqu'aux différents usages finaux.

**Schéma :**



La cartographie des flux de semences allant du lieu de production aux différents usages finaux ainsi que la proportion de semences est faite à travers le digramme ci-dessous

Diagramme : Carte du système de semences formel montrant le flux de semences de la production aux différents usages finaux.



La performance de la chaîne de valeur des semences formelles est surtout basée sur son caractère ciblé c'est-à-dire que la quantité produite est fonction des besoins exprimés.

### **1.3.3. Chaîne de valeur des semences dans le système formel :**

A l'exception des semences de souche et de pré base qui sont exclusivement produites et conservées par les institutions de recherche et les sélectionneurs, toute catégorie de semences végétales peut être produite, diffusée, exportée ou importée par toute personne physique ou morale réunissant les compétences techniques exigées disposant d'un agrément (Source Direction Nationale de l'Agriculture du Mali). Ainsi sur cette base les différents acteurs concernés sont dans le schéma relatif au système formel ci-dessus.

## **1. 4. Production et gestion des semences**

### **1.4.1 Sources des « semences source » utilisées pour la production de semences des principales cultures vivrières**

D'une manière générale, les semences proviennent des paysans eux-mêmes, de ceux de sa communauté et des communautés voisines connues. Il n'en demeure pas moins que le marché reste important pour l'approvisionnement en semences de courge, d'arachide, de voandzou, de sésame et de pastèque. Elle s'explique par le fait que la production totale est insuffisante et auto consommée. Pour résoudre le problème la promotion locale est à développer à travers la pratique des cultures associées. Ensuite pour les semences maraîchères (tomate, oignon, pomme de terre, etc.). Il est important de prendre des mesures pour réduire cette dépendance. Primo, garantir un approvisionnement via les BCGS pour les semences difficilement reproductibles sous le climat sahélien. Secundo, assurer la production locale des autres semences qui sont reproductibles en concertation avec les communautés.

### **1.4.2. : Méthodes de production et de sélection des semences des cultures importantes que suivent les paysans.**

Cette partie concerne les informations sur les méthodes de production des semences des principales cultures utilisées par les paysans. En général les paysans ne font pas de champs uniquement pour les semences de ces cultures. Ils font des champs pour la consommation, la vente, les dons et les semences. A part le riz et certaines cultures de rentes, elles ne disposent pas d'expérience en matière de production de semences certifiées car les semences paysannes ne sont pas reconnues par la politique semencière parce qu'elles ne répondent pas aux normes DHS (Distinction, homogénéité, stabilité).

Les pratiques de sélection des semences des principales cultures utilisées par les paysans doivent se faire en trois étapes : dans les champs au moment des récoltes, après les récoltes avant l'entreposage et au moment de l'ensemencement. La sélection dans les champs concerne surtout le mil, le sorgho et le riz. L'ensemble des cultures y compris le mil, le sorgho sont sélectionnées dans les deux autres étapes, c'est à dire après les récoltes et au moment de l'ensemencement.

Les critères au niveau des trois étapes de sélection sont les mêmes. Ils sont axés pour le mil, le sorgho et le riz sur les semences qui ont des épis ou panicules à maturité complète, robustes qui ne présentent pas de signes de maladies et ressemblent à la variété mère. En plus les épis et les panicules sont récoltés avec une tige longue servant de repère pour attester que c'est des semences. Par rapport au niébé, voandzou, sésame, arachide, les critères de sélection sont basés sur les gousses à maturité complète, robustes qui ne présentent pas de signes de maladies et ressemblent à la variété mère.

### **1.4.3. Méthodes de conditionnement et de stockage des semences de cultures importantes qu'utilisent les paysans**

Les études ont démontré que les méthodes paysannes de traitement et de conditionnement utilisées pendant l'entreposage des semences des principales cultures sont le séchage au soleil, le traitement avec les bio pesticides, le traitement avec les produits chimiques et le traitement avec les méthodes traditionnelles de conservation (Tomichina, wangeraboubel( *Cassia nigricans*), poudre des feuilles de *Boscia senegalensis*, bidon, canaris plus la cendre ou le sable, les feuilles de kaniba, de denbagnouma, Wouloudiologo, Niokorodialani, piment, feuilles de neem; djanadjarou; huile de raisin., cendre de prunier, raisin sauvage, balanites, feuille de *Boscia*.

Par rapport à l'ensemble de ces méthodes de traitement et de conditionnement, les produits chimiques et les bio pesticides sont faiblement utilisés pour, des raisons de coût et de disponibilité, et les bio pesticides pour la méconnaissance de la technique de préparation, formulation et utilisation pour le traitement des semences.

S'agissant des méthodes d'entreposage, elles se font dans les jarres hermétiquement fermées, dans les bidons hermétiquement fermés, en suspension au toits des cuisines, des hangars, des vestibules, des chambres, dans les greniers avec traitement s'il y a des termites, petits greniers (grenier des femmes), trous dans le sol, gourdes, Banques communautaires de gènes et semences, cases de semences, barriques.

Parmi ces méthodes d'entreposage, selon les paysans, les plus performantes sont les jarres hermétiquement fermées, les bidons hermétiquement fermés, en suspension au toits des cuisines, des hangars, des vestibules, des chambres, petits greniers (grenier des femmes), trous dans le sol, gourdes, Banques communautaires de gènes et semences, cases de semences, barriques.

## **1.5. Gestion de la qualité des semences**

### **1.5.1. Pratiques des paysans pour maintenir la qualité de leurs semences en termes de pureté, vigueur et germination**

Les pratiques paysannes de sélection des semences dans les champs et après les récoltes sont des éléments qui contribuent fortement au maintien de la qualité des semences en terme de pureté, de vigueur et de germination.

Elles se résument à sélectionner les épis en maturité complète, robustes, exemptes de maladies et qui ressemblent à la variété mère. Quant au niveau post récolte la qualité des semences est maintenues par un bon séchage avant la conservation dans les greniers, les BCS, les BCGS, sous les hangars, au niveau des toits des cuisines en utilisant souvent en fonction des lieux de conservation les outils et les produits traditionnels (outils : louches, calebasses, canaris, bidons, etc. Produits : sable, cendre, Neem, feuilles de *boscia*, *wangeraboubel*, etc.)

## **1.6 Politique et dispositions juridiques relatives à la production et la distribution des semences**

### **1.6.1. Politique gouvernementale et dispositions légales visant la promotion ou la restriction des systèmes de semences durables basés sur la biodiversité**

Le Mali dispose d'un important arsenal juridique relatif à la gestion de la filière des semences, notamment (i) la loi d'orientation agricole qui trace le cadre d'intervention du secteur rural et accorde une grande importance à la promotion de l'industrie semencière ; (ii) La Politique semencière du Mali (Sous-secteur de l'agriculture) ; (iii) la loi relative aux semences d'origine végétale ; (iv) le décret d'application de la loi relative aux semences d'origine végétale ; (v) les règlements Techniques relatifs aux règles régissant le contrôle et la certification des semences d'origine végétale au Mali ; (vi) le manuel de procédure pour la certification des semences d'origine végétale et l'accréditation au Mali ; (vii) le manuel de procédure pour l'inscription des variétés au catalogue national des espèces et variétés.

Malgré cet arsenal juridique relatif à la gestion de la filière des semences, les paysans peuvent conserver et réutiliser les semences enregistrées ou de compagnies mais ils ne peuvent pas vendre leurs semences locales à d'autres paysans ou aux marchands de semences et il n'existe pas des dispositions relatives à l'enregistrement des semences paysannes locales car « les semences locales ou semences paysannes sont considérées comme les variétés traditionnelles qui constituent un patrimoine national ». Elles doivent être gérées dans l'intérêt de la nation et conformément aux conventions internationales ratifiées par le Mali et peuvent seulement faire l'objet de production, d'échange de troc et de don entre eux dans le rayon de leurs localités.

### **1.6.2. Mécanismes et systèmes de soutien institutionnels pour une mise en œuvre efficace des politiques et dispositions légales**

La mise en œuvre efficace de la politique et des lois relatives aux semences est assurée par le Ministère de l'Agriculture qui est le président du Comité National des Semences d'Origine Végétale (CNSOV), un organe consultatif sur toutes questions relatives aux semences d'Origine Végétale dont le secrétariat est assuré par la Direction Nationale de l'Agriculture.

Il est chargé de proposer les principes et orientations générales de la réglementation des semences, de proposer au Ministère chargé de l'Agriculture toutes les mesures susceptibles de contribuer à la normalisation, à la définition et à l'établissement des conditions et modalités de production et d'emploi des semences, de proposer à l'homologation les nouvelles variétés et leur inscription au catalogue des espèces et des variétés, de valider les résultats du contrôle et de la certification des semences produites et importées avant leur mise sur le marché.

Au niveau régional et local, la mise en œuvre efficace de la politique et des lois relatives aux semences est assurée par la Direction Régionale de l'Agriculture et ses démembrés au niveau local.

### **1.6.3. Normes et réglementations communautaires visant le maintien des systèmes de semences basés sur la biodiversité**

A part les traités ratifiés par le Mali sur la convention internationale sur la biodiversité et le traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA), il n'existe pas dans la pratique des normes et réglementations communautaires favorisant les systèmes de semences basés sur la biodiversité. Ces différents traités internationaux ne sont pas appliqués à la base et ne sont pas connus par les communautés paysannes.

## **1.7 Rôles des hommes et des femmes et prise de décision dans les activités liées aux semences**

Cette rubrique est traitée en deux parties, les rôles des sexes dans les activités liées aux semences et la place des femmes et des hommes dans les pratiques de prise de décision relatives aux activités liées aux semences.

### **1.7.1 Rôles des sexes dans les activités liées aux semences**

Parmi les activités liées aux semences les plus saillantes sont au nombre d'une dizaine, à savoir la sélection des semences, l'allocation des semences pour la saison suivante, le traitement des semences (nettoyage), le traitement des semences (séchage et autres traitements), la gestion de l'entreposage des semences, l'échange de semences (don, prêt, troc), la vente de semences, trouver et obtenir des semences au moment des pénuries, la sélection des semences pour l'ensemencement, la préparation des semences pour les semer/planter.

Le degré de participation des femmes et des hommes dans la mise en œuvre de ces activités liées aux semences est fait sur la base de la division sexuelle des tâches basée sur les us et coutumes des milieux.

### **1.7.2. La place des femmes et des hommes dans les pratiques de prise de décision relatives aux activités liées aux semences**

Les prises de décisions par les femmes et les hommes par rapport aux activités liées aux semences portent sur les actions telles que : l'utilisation d'une méthode/pratique de sélection des semences particulière, la sélection de semences d'une culture et d'une variété particulière pour la prochaine saison agricole, la quantité de semences à conserver pour la saison suivante, les façons et méthodes de conditionnement des semences (nettoyage), les façons et méthodes de conditionnement des semences (séchage et autres traitements), les façons et méthodes de stockage des semences, les dons de semences produites par le ménage à d'autres paysans, les façons d'échanger et quantité de semences à échanger (don, prêt, troc, vente), le remplacement ou non de vieilles semences, le type et quantité de semences d'une nouvelle variété à semer.

Ce processus de prise de décision est toujours favorable aux hommes à cause des us et coutumes. Une action de sensibilisation à l'approche genre et développement est nécessaire pour changer la mentalité de la population dominée par les us et coutumes

## **1.8 Principaux problèmes liés aux systèmes semenciers**

- Les principaux problèmes ou constats liés aux systèmes semenciers sont au nombre de trois :
- Certains ménages font leurs sélections dans les champs par les vieilles personnes et l'essentiel des ménages font la sélection à l'ensemencement par les jeunes
- Les bio pesticides ne sont pas utilisés pour le traitement des semences
- La plupart des décisions liées aux semences sont prises par les hommes.
- Le caractère monovariétal de l'échalote constitue un véritable risque
- Taux de perte élevé en matière de conservation de semences dans les greniers et canaris ;
- La plupart des décisions sont prises par les hommes.
- Dépendance au marché quant à l'approvisionnement en semences de légumes, de sésame et d'arachide.

- Méconnaissance des bio pesticides modernes pour la conservation des semences
- Caractère monovariétal de l'oignon et de l'échalote ainsi que le nombre limité de variétés d'arachide et de maïs.
- Insuffisance de la performance des banques communautaires de gènes/semences (BCGS ;
- Les bio pesticides ne sont pas utilisés pour le traitement des semences ;
- Les pratiques de sélection des semences ne sont pas appropriées (sélection faite seulement après les récoltes) ;
- La plupart des décisions sont prises par des hommes.
- L'absence d'utilisation des bio pesticides pour le traitement des semences lors du conditionnement,
- La plupart des décisions liées aux semences sont prises par les hommes.

## **Partie 4 : Que peuvent faire les agriculteurs africains et leurs alliés pour protéger et renforcer le SSP ?**

### **4.1 Tirer des leçons sur ce qui est nécessaire pour assurer le succès au niveau des politiques et des pratiques**

Les leçons sur ce qui est nécessaire pour assurer le succès au niveau des politiques et des pratiques peuvent se résumer :

#### **Au niveau des politiques, il faut :**

- Mener une "Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) par rapport à l'utilisation des produits chimiques (engrais, herbicides, pesticides, etc.) et des semences formelles (hybrides, OGM, etc.) et partager les résultats avec l'ensemble des décideurs par rapport à la promotion de ces produits ;
- Mettre en place une plate-forme nationale d'échanges des acteurs impliqués dans la sauvegarde, la promotion des semences paysannes et la protection des droits des producteurs des semences paysannes en vue de porter leurs voix au niveau des autorités politiques et administratives qui sont les décideurs,
- Encourager, développer et soutenir les réseaux de valorisation et de sauvegarde de semences paysannes au niveau national et sous régional ;
- Lutter contre l'accaparement des terres pour la sauvegarde des terres agricoles au profits des communautés paysannes ;
- Développer la rentabilité économique de la production agricole axée sur les semences paysannes et les pratiques de l'agroécologie paysanne afin de réduire fortement les migrations des jeunes agriculteurs vers les grandes villes ;
- Définir le concept paysan ou agriculteur afin de faire la différence entre les acteurs qui vivent uniquement des produits de la biodiversité agricole et les autres acteurs qui ont de petites ou grandes superficies agricoles en plus d'un salaire, prime ou indemnité permanent en vue de remettre l'activité paysanne à ceux ou celles qui vivent uniquement de ces produits ;

### **Au niveau des pratiques, il faut :**

- Informer et sensibiliser les organisations paysannes sur les enjeux et les risques liés à l'utilisation des produits chimiques (engrais, herbicides, pesticides, etc.) et les semences formelles (hybrides, OGM, etc.) ;
- Faire la promotion de l'agriculture familiale axée sur les semences paysannes tout en valorisant le rôle de la femme dans l'agriculture, surtout en les consultant pour toutes prises de décisions par rapport aux questions semencières ;
- Renforcer le travail de conservation et de préservation des semences paysannes et connaissances associées à travers les banques communautaires de gènes et de semences paysannes, les cases de semences paysannes, les collections vivantes ainsi qu'en les mettant en relation avec les banques nationales de conservations de gènes et de semences paysannes ;
- Continuer à inventorier, multiplier, diffuser les semences paysannes à travers les pratiques appropriées par les paysans et les paysannes ;
- Consolider les règles et les normes paysannes pour garantir la qualité des semences paysannes en s'inspirant du concept « Système Participatif de Garantie (SPG) ;
- S'approprier du guide méthodologique du programme SoS d'USC Canada pour l'évaluation participative de la sécurité semencière avant toute intervention sur les questions de semences paysannes ;
- Mettre l'accent sur la formation des paysannes et paysans en Sélection Variétale Participative (SVP) et sur l'Amélioration Participative des Plants (PPP).
- Apprendre à mieux connaître les semences paysannes et développer une stratégie d'élaboration de fiches techniques pour les variétés paysannes afin de permettre de mieux les connaître au même titre que les variétés améliorées.

## **4.2 Quelles lois, politiques, investissements publics les agriculteurs et leurs alliés doivent-ils apporter pour soutenir leurs systèmes semenciers ?**

Les lois, les politiques et investissements publics dont les agriculteurs et leurs alliés doivent apporter pour soutenir leurs systèmes semenciers se résument en trois axes (alliance ou synergie de complémentarité, stratégie de plaidoyer, Application sur le terrain)

### **4.2.1. Alliances ou synergies de complémentarités**

Elles doivent se faire avec les organisations aux niveaux national, transfrontalier, sous régional et international qui ont la même vision pour la promotion des semences paysannes et la défense des droits des agriculteurs avec une approche agro écologique paysanne. Quelques une de ces organisations sont USC-Canada ; Coalition pour la Protection du Patrimoine Génétique Africain (COPAGEN) ; Comité Ouest Africain des Semences Paysannes (COASP) ; Convergence Globale des Luites Terre Eau et Semences Paysannes ; Réseau des producteurs semenciers du Bassin Fleuve Sénégal ; ROPPA ; BAD ; BOAD ; FAO ; FIDA ; PAM, CEDEAO ; Comité de Planification pour la Souveraineté Alimentaire (CIP) ; etc.

#### 4.2.2. Stratégies de plaidoyers

Elles auront pour objectif principal de faire approprier par les Etats dans le cadre du développement des politiques semencières la même vision pour la promotion des semences et la défense des droits des agriculteurs avec une approche axée sur l'agro écologique paysanne. Pour d'atteindre cet objectif, Il s'agira concrètement avec les alliances ou les synergies de complémentarités de :

- Faire une proposition de loi prenant en compte la protection des semences paysannes et les droits des agriculteurs à proposer aux gouvernements ou une révision/amendement de celles existantes ;
- Mutualiser les efforts dans chaque pays afin de travailler à ce que les semences paysannes soient reconnues dans les pays et mutualiser les forces des pays pour concevoir un texte juridique régional sur les semences paysannes et les droits des agriculteurs ;
- Travailler avec les institutions étatiques et républicaines (les ministères, les départements, les parlements, les partenaires techniques et financiers, les organisations non gouvernementales, les privés (banques et finances agricoles, les chercheurs « pro-paysans » afin de de faciliter l'adoption de la proposition de loi et de rester vigilant pour mener une lutte efficace et efficiente contre toutes actions en défaveur de la promotion des semences paysannes ;

## Conclusion

Cette étude a permis de comprendre les systèmes semenciers gérés par les agriculteurs, les pratiques, les caractéristiques et leur système alimentaire.

- De faire un aperçu sur les acteurs du système tant au niveau formel qu'au niveau informel
- De présenter des études de cas du SSP
- D'Identifier les mesures à envisager par les agriculteurs Africains et leurs alliés pour protéger et renforcer les SSP.

En pratique les SSP sont les plus fonctionnels, les plus efficaces et les plus vivaces.

Cette prépondérance des systèmes semenciers paysans dit informels est de mise, et les variétés paysannes ne sont pas officiellement reconnues et ne figurent pas dans le catalogue des espèces et variétés.

Aussi le cadre juridique accorde peu de place aux semences paysannes et aux droits des agriculteurs

Dans une telle situation, il serait important d'engager des échanges entre acteurs concernés dans le but d'apporter les corrections requises sur le plan législatif et règlementaire.

Clarifier le statut des semences paysannes et en définir les modalités de partage des bénéfices issus de l'utilisation de ces variétés.

Développer des alliances et des synergies au niveau national et sous régional en vue de corriger ces incohérences vis-à-vis des systèmes semenciers paysans.

## Références

La présente étude a pu être réalisée grâce à la disponibilité et à l'accès facile aux données à travers les sources dont les plus importantes sont les suivantes :

- Guide méthodologique de l'évaluation de la sécurité semencière d'USC-Canada,
- Information des discussions lors des différentes rencontres des ateliers communautaires ;
- 4ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) du Mali en 2009
- Politique semencière du Mali,
- Loi sur la politique agricole du Mali,
- Loi sur les semences d'origines végétales